# Document d'informations clés

### **Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

www.amundi-finance-emissions.com

### **Produit**

CA Oblig Immo (Février 2018)

ISIN : FR0013308392

Initiateur: Amundi Finance Emissions

Appeler le 01 76 33 30 30 pour de plus amples

informations

Garant de la formule : Crédit Agricole S.A.

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers

Date de production du document d'informations clés : 08/01/2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit?

#### Type:

CA Oblig Immo (Février 2018) (le « Titre ») est un titre de créance de droit français émis par Amundi Finance Emissions (l'« Emetteur) en euros et dont la formule est garantie par Crédit Agricole S.A. (le « Garant »). Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous.

En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, le Garant s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance.

CA Oblig Immo (Février 2018) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant.

#### Objectifs:

CA Oblig Immo (Février 2018) est un placement lié à l'évolution du fonds Immanens (le « Fonds »), ayant une allocation d'actifs majoritairement investis en immobilier.

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie de 10 ans.

Le Titre est commercialisé en assurance vie et en compte titres du 10 janvier au 30 janvier 2018, sauf clôture anticipée de la période de souscription par l'Emetteur, sans préavis.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital et les performances ou gains éventuels sont présentés hors frais d'investissement liés au compte titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné.

A l'échéance, le 6 février 2028, le placement offre le Capital majoré d'un gain égal à 60% de la Performance Finale d'Immanens. Modalités de calcul de la Performance Finale d'Immanens :

- La Valeur Initiale d'Immanens correspond au prix de souscription (i.e. la valeur liquidative augmentée des frais d'entrée du Fonds) sur lequel serait exécuté un ordre de souscription passé le 7 février 2018.
- La Valeur Finale d'Immanens est calculée sur la base du prix de rachat sur lequel serait exécuté un ordre de rachat passé le 21 décembre 2027, en intégrant le réinvestissement des dividendes détachés par le Fonds (ces dividendes étant réinvestis sur la base d'un ordre passé le lendemain de leur perception).
- Performance Finale d'Immanens = (Valeur Finale Valeur Initiale) / Valeur Initiale. Si cette performance est négative, elle est retenue à 0%; sinon la performance est retenue à sa valeur réelle.

Quelle que soit l'évolution du Fonds, le Capital est protégé au terme des 10 ans (hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.) même en cas de forte baisse du Fonds.

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le prospectus de base des Titres.

# Investisseurs de détail visés :

Risque le plus faible

Tout investisseur souhaitant s'exposer à l'évolution du fonds Immanens sur un horizon de placement de 10 ans tout en protégeant son Capital à l'échéance. L'investisseur devra par ailleurs disposer des connaissances financières suffisantes pour comprendre le produit et en apprécier les risques et les bénéfices.

# Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Risque le plus élevé

 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la durée de vie de la formule (soit 10 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de l'Emetteur et du Garant à vous payer en soit affectée.

Vous avez le droit à la restitution d'au moins 100% du Capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Toutefois, cette protection contre les aléas ne s'appliquera pas en cas de sortie avant l'échéance de la formule (10 ans).

Si l'Emetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

#### Scénarios de performance

Investissement : 10 000 €						
Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 355 €	9 624 €	10 000 €		
	Rendement annuel moyen	-6.45%	-0.76%	0.00%		
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 608 €	10 158 €	11 326 €		
	Rendement annuel moyen	-3.92%	0.31%	1.25%		
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 756 €	10 514 €	11 905 €		
	Rendement annuel moyen	-2.44%	1.01%	1.76%		
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 899 €	10 879 €	12 513 €		
	Rendement annuel moyen	-1.01%	1.70%	2.27%		

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où l'Emetteur et le Garant ne pourraient pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (compte titres ou assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si l'Emetteur fait défaut ou est mis en liquidation, vous pouvez demander toute somme impayée au Garant.

Si le Garant fait défaut ou est mis en liquidation, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi (risque de non remboursement de la formule). Et si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre demande peut sur décision des autorités de résolution être réduite (jusqu'à zéro) ou convertie en actions ou autres titres émis par le Garant dont la valeur peut-être significativement inférieure au montant garanti. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

#### Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

#### Investissement de 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
Coût totaux	589 €	1 264 €	1 967 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5.97%	2.50%	1.87%

# Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

# Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

- tableau menae i melaene ean ie ienaemen par an						
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée		L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.			
			L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix			

	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents	1,64%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

# Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? Période de détention recommandée : 10 ans, ce qui correspond à la maturité du produit.

Ce Titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à l'échéance de la formule. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché du moment.

Afin de vous permettre de revendre le Titre avant l'échéance, une cotation quotidienne du Titre en Bourse de Paris sera assurée dans des conditions normales de marché jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à l'Emetteur par email à l'adresse suivante : <a href="mailto:contacts.emissions-ca@amundi.com">contacts.emissions-ca@amundi.com</a> ou par courrier à l'adresse postale suivante : Amundi Finance Emissions, 90 boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

### **Autres informations pertinentes**

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base en date du 05/09/2017 et ses suppléments approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers (le « Prospectus de Base »).

Le Document d'informations clés en date du 08/01/2018 est disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com. Les Conditions Définitives en date du 08/01/2018 et le Prospectus de Base sont disponibles sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amunf-france.org).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. Tout investissement doit se faire sur la base du Document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Cotation Bourse de Paris : Euronext Paris - www.euronext.com

Sous-jacent : Immanens est une SPPICAV gérée par Amundi Immobilier, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 26 juin 2007 sous le numéro GP 07000033, dont le siège social est sis 91-93, Boulevard Pasteur à Paris (75015), immatriculée sous le numéro 315 429 937 RCS Paris. Le Directeur Général d'Amundi Immobilier est Président du conseil d'administration de la SPPICAV.

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité du Fonds Immanens peuvent être obtenues auprès d'Amundi Immobilier, 90 boulevard Pasteur, CS21564, 75730 Paris cedex 15 et sur le site www.amundi-immobilier.com

Le produit décrit dans le présent document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement

Le produit décrit dans le présent document ne peut être offert ou vendu directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission («SEC») en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base